

La Lettre d'infos de l'OMVAP
N° 7 - Juin 2013

Office Municipal de la Vie Associative de Ploemeur

Éditorial

Bienvenue dans le monde associatif !
Degemer mat e bed ar c'hevredigezhioù !

L'OMVAP vous informe de ses activités et actions à travers une septième lettre. Elle propose également des outils au service du développement de votre association et de la vie associative plœmeuroise en général.

Par exemple, des formations en informatique de base sont offertes aux dirigeants des associations adhérentes.

Autre exemple, la fiche technique de cette lettre-ci aborde les risques et les limites de la constitution d'une association pour créer une ou sa situation professionnelle. Dans cette fiche, l'OMVAP ne se prononce pas sur ce modèle, mais attire l'attention des présidents et des fondateurs de ces associations sur des aspects plus ou moins méconnus susceptibles de les confronter à des difficultés juridiques imprévues, parfois lourdes de conséquences. En complément, nous joignons à cette lettre un document édité par la direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan (mars 2012) traitant de « l'auto-entreprenariat dans le milieu associatif ».

Enfin, en termes de représentation du monde associatif, la municipalité a sollicité l'OMVAP pour représenter les associations non sportives dans le groupe de réflexion sur l'implication de la réforme des rythmes scolaires en vue « de construire ensemble notre projet éducatif territorial » (lettre de Monsieur le Maire du 17 avril 2013). Pour les associations sportives, L'OMS emplit une mission identique. C'est pourquoi l'OMVAP interroge directement et recueille l'avis des associations adhérentes afin de présenter et d'expliciter vos opinions et vos questionnements lors de ces travaux au vu de vos objectifs, vos objets, votre fonctionnement, votre public et vos pratiques. Cette consultation en cours est apparue indispensable au conseil d'administration afin de porter au plus près le réel de vos préoccupations et souhaits.

Comme toujours, notre objectif est habité par une démarche ouverte et participative, dans un souci de transparence et d'indépendance envers quiconque. Notre fondement et notre démarche s'enracinent sur le quotidien des associations et le développement de la vie associative.

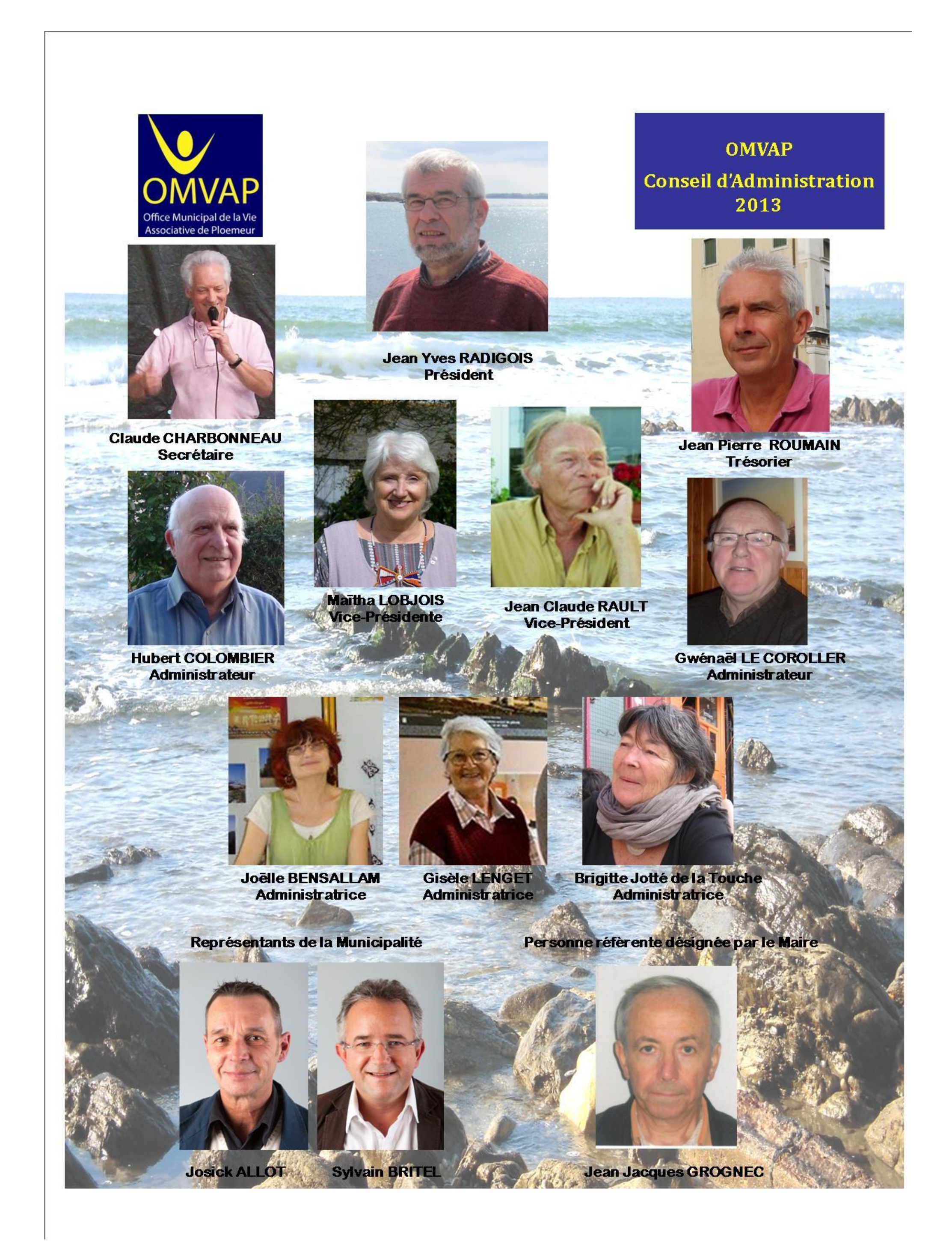
Pour le Conseil d'administration:
Le Président,
Jean-Yves RADIGOIS

Pour nous joindre: contact@omvap.fr **et ou** omvap56@gmail.com

Vous pouvez aussi déposer du courrier dans la boîte de l'OMVAP, au Relais associatif, en Mairie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une nouvelle arrivante en Février 2013
Et plusieurs places d'administrateurs à pourvoir
(article sur Forum des adhérents sur le site OMVAP)



Lors de la prochaine assemblée générale
Du 15 Novembre 2013
Renouvellement de la « Présidence »

Le Site OMVAP en mouvement

Vous êtes invités à une visite sur le site
www.omvap.fr
Pour toute question : omvap56@gmail.com



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Depuis Janvier 2011 nous vous présentons deux associations dans chaque lettre, pour la n°7 nous avons choisi « L'association Fleurs et Couleurs » et « L'association des Peintres de Ploemeur»

Association FLEURS et COULEURS



Interview de Gisèle Thomas Présidente
Tel :
gisèlethomas@cegetel.net
Par Jean Claude Rault

Quand a été créée votre association ?
Nous sommes une petite association créée il y a 18 ans. Nous étions un petit groupe adhérent des AVF et ne pouvions avoir des créneaux horaires pour pratiquer notre activité d'ART FLORAL. Aujourd'hui nous sommes entre 40 et 50 adhérentes.

Quelles sont vos activités ?
Nous avons commencé par l'Art Floral, peinture sur soie, puis porcelaine, bricolage et avons ajouté l'activité de marche hebdomadaire.

Quelle est votre implication au sein du monde associatif ? La mairie nous demande de décorer les tables lors du grand repas du Week-end du Cœur et nous participons et vendons nos créations au bénéfice de cette solidarité. Nous répondons aussi présentes à la demande du service culturel et décorons les salles pour les expositions de peintures et sculptures. (à gauche)

Quels sont vos créneaux horaires et dans quelle salle ?
Nous nous réunissons salle **Ty Nehué** Lundi après midi, jeudi toute la journée et le mercredi matin c'est la marche !
Tous les ans nous organisons un repas de fin d'année, un goûter de Noël et la galette des rois, entre adhérents.
En 2013 la reprise est prévue le 23 septembre.

Quels sont vos projets pour l'année 2013/2014 ?
Je souhaiterais passer le flambeau après 18 ans de présidence, mais je sais que je poursuivrais par manque de successeur !

Que représente l'OMVAP pour vous ?
C'est un recours pour une demande particulière, une aide par les différents ateliers mis en place par l'OMVAP (juridique, informatique) et un excellent lien inter-associatif.

Association des Peintres de Ploemeur



Entretien avec Brigitte Jotté de la Touche et Monique Renault nouvelle Présidente depuis Janvier 2013

En quelle année et par qui a été créée votre association ?
Notre association a été créée en 2008 sur l'initiative de Patrice Charpiat

Combien de personnes participent à vos ateliers et où se retrouvent-elles?
Notre association a vu son effectif grandir d'année en année pour arriver à une cinquantaine d'adhérents (effectif stable depuis 2 ans)
Tous les jeudis, au Cruguellic un atelier libre dans une salle mise à disposition par la municipalité permet aux adhérents de se retrouver pour peindre. Les peintres travaillent sur des techniques et des thèmes variés et tous les peintres se donnent des petits conseils.
De nouveaux contacts donnent actuellement à l'association un bel élan enthousiaste et mobilisateur ...

A quel public s'adresse votre association ?
A tous les peintres amateurs sans restriction d'âge ou de style ! L'adhésion est de 15 € nous donnant un budget de fonctionnement spécifiquement utilisé lors d'organisations d'expositions. (affiches – stands etc…)
L'association ne dispense pas de cours de peinture ou dessin. Beaucoup d'adhérents prennent des cours de peinture chez des artistes peintres locaux où aux Beaux-arts.
Notre association propose une grande diversité d'actions locales et régionales.

Comment et où peut-on rencontrer vos adhérents et admirer leurs travaux?
Lors des manifestations artistiques ponctuelles (en groupe ou en individuel) telles que :
- des marchés de la peinture :
au Courégant (7 juillet 2013)
au Fort Bloqué (25 août 2013)
- des expositions temporaires dans divers lieux de la commune ou de la communauté des communes
(restaurants, résidence de seniors, espace multi média ….)
- exposition à la Chapelle Sainte Anne à Ploemeur du 26/09 au 06/10/2013
- organisation de sorties de peinture sur 1 jour ou un week-end, de visites d'exposition, de pique nique et de réunion bimensuel ….juste pour parler de peinture.

Organisez vous des concours au sein de votre association ?
Non, par contre chaque adhérent est libre de participer aux manifestations artistiques locales à titre individuel et certains d'entre nous ont déjà été primés à l'occasion de concours, comme :
Salons de peinture et expositions (salon de la création d'art de Ploemeur, salon de la peinture à Lorient SLBA, salon de peinture Riantec, de Port louis….) et aussi à des manifestations locales (festival de la peinture de Plouay …)

Nous vous invitons à venir nous rejoindre :
Notre association se caractérise par une participation active aux différentes manifestations culturelles locales et régionales, et nous organisons un concours de peinture sur site ouvert à tous (23 juin 2013 à Kerroch)

Contact : Responsable expositions
Brigitte Jotté de la Touche
06 70 22 04 36
Interview de Maïtha Lobjois

Actualités des Groupes de Travail

Communication

Ce Groupe de Travail est chargé du contenu de "La lettre d'infos de l'OMVAP" et du site www.omvap.fr
Début Juin nous avons proposé aux associations adhérentes de communiquer les dates de leurs évènements et manifestations à venir pour qu'ils soient publiés sur la lettre d'information (par courriel à l'OMVAP) C'est une nouveauté vous n'avez peut-être pas eu le temps de relayer l'information ? Nous maintenons donc cette proposition pour la lettre suivante fin 2013.

Ce groupe travaille aussi à la mise à jour du site. Vous pouvez y retrouver les informations déjà publiées sur les lettres d'information précédentes et des messages sur les activités des groupes de travail, au fur et à mesure de leur préparation.
De nombreuses photos vous permettent aussi de mettre des visages sur les noms de vos correspondants éventuels et de voir les témoignages des manifestations diverses.
Nous restons à votre disposition pour que votre association soit inscrite sur le site et puisse intégrer le Forum adhérents.

Maïtha LOBJOIS

Services aux Associations

Ce Groupe de Travail **a mis en place une nouvelle Formation Informatique qui aura lieu le Lundi à l'Espace Multimédia.**

La formation débutera le lundi 9 septembre jusqu'au 28 octobre inclus avec 2 séances : le matin de 10h.à midi un groupe travaillera sur Word et Excel. Et l'après-midi de 14h. à 16h sur PowerPoint. (Ceux qui le souhaitent pourront suivre les 2 séances.) Possibilité de prolongement de cette formation après les vacances de la Toussaint si nécessaire. Le logiciel utilisé sera Open Office.

Le rappel à tous les postulants sera effectué vers le 19 août, renseignements par courriel : omvap56@gmail.com

Hubert COLOMBIER

Festivités et actions collectives

Ce Groupe coordonne des actions collectives et festives en lien avec le Relais associatif de la Mairie de Ploemeur :
L'OMVAP a participé au Week-end du Cœur 2012 qui a eu lieu exceptionnellement en Février 2013. Très forte implication et participation de nombreuses associations – grand élan de solidarité tout au long de ce week-end.
Les différentes manifestations de ce week-end ont permis de récolter plus de 14 000 euros (redistribués)
Le prochain Week-end 2013 des 23 et 24 Novembre est déjà à l'étude par ce groupe de travail pour rassembler une population plus étendue.

Le 13 Avril a eu lieu la soirée Carnaval – L'OMVAP en collaboration avec le Relais associatif a organisé cette soirée menu couscous, danses, karaoké et déguisements. 80personnes ont appréciés ce moment (voir photos site)

Jean-Claude RAULT

Locaux

Ce groupe s'est réuni le 27 mars dernier. La réactivation de ce groupe avait pour but d'étudier le prêt des salles communales au profit d'associations dont le projet est à la limite du type «commercial». Le débat n'est pas simple. La première décision est de transmettre, au travers de cette lettre d'infos, un document rappelant les critères de création d'une association sans basculer dans l'auto-entreprise ou l'emploi déguisé.

Jean-Yves RADIGOIS

Les fiches techniques de l'OMVAP
(à conserver)

« Créer » une association pour « créer » une situation professionnelle
il y a des risques et des limites

Le statut « associatif » n'est pas comparable à celui d'une société commerciale : juridiquement, socialement et fiscalement. Mieux vaut connaître ces différences pour éviter des surprises, voire des poursuites.

Le fondateur d'une association en est souvent le président(e). De part sa fonction il peut recevoir certains dédommagements (déplacements – remboursements divers) mais ne peut, normalement, être salarié. (sauf cas très particuliers de direction non dirigeante dans de grosses associations ce qui n'est pas le cas à Ploemeur, sauf erreur.)
Créer un emploi à travers une association peut entraîner le basculement vers le statut de société commerciale et d'office le statut fiscal sera modifié (TVA – Impôt Société etc.)

Faire appel à des amis pour constituer un bureau et transférer une présidence et avoir ainsi recours à un « dirigeant de paille » ne protège pas l'association.
Le créateur (fondateur) associatif, s'il reste signataire de documents (chèques, procès verbaux, embauche) et décideurs de programmation, restera le dirigeant de droit. L'administration fiscale pourra aisément prouver l'existence d'une « gestion de fait ».

Même dans le milieu associatif « avoir un lien de subordination » est la condition, pour que le statut de salarié soit reconnu. Or celui ou celle qui deviendrait salarié(e) par la procédure présentée ci-dessus, restera « dirigeant ». Il n'aura pas de lien de subordination.
Il n'est donc pas possible d'être à la fois créateur d'une association (de droit ou de fait), intervenant, animateur et salarié.

Les « salariés » dirigeants d'une association qui exercent un contrôle effectif et constant dans l'association et en définissent les orientations, seront poursuivis par l'administration ainsi que l'association « personne morale ».
Il existe comme partout des tolérances. Vous trouverez chiffres et informations et références de loi sur le site : association mode d'emploi n°147 Mars 2013 www.**associationmodeemploi**.fr.

Nota :
Une association dont l'activité est similaire à une société commerciale existante sur le même secteur pourra se voir taxer de concurrence déloyale et fera alors l'objet d'un contrôle pouvant aller jusqu'à la requalification de l'association en société commerciale.

Si par malchance l'association devait être dissoute n'oublions pas que tout matériel ou bien acheté par l'association ne peut pas être récupéré par le fondateur, sauf à le racheter à sa valeur résiduelle.

En pièce jointe à lire attentivement :
*Un document crée par la direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan (de Mars 2012) traitant de « **l'auto-entreprenariat dans le milieu associatif »***

Fiche technique OMVAP – lettre information n° 7 – Juin 2013

Cette année 2013 il y aura deux éditions du Week-end du Coeur
Le prochain : le Week-end du Coeur 2013 se déroulera
les Samedi 23 et Dimanche 24 Novembre 2013

Pour venir en aide aux plus démunis, unissons-nous !

Ce sera la 24ème édition …..

Réservez votre week-end pour participer aux activités et spectacles préparés par les associations de Ploemeur et dont les bénéfices sont reversés aux œuvres caritatives locales et aux associations œuvrant à l'international.

El KANTARA vous informe

- ✓ Samedi 14 septembre
- ✓ Portes ouvertes et inscriptions

Animations : danses et chants Flamenco - Films
Dégustation de gâteaux marocains- thé menthe

✓ En Décembre : soirée espagnole avec danses et chants flamenco

AVF Ploemeur vous informe

Inscriptions nouveaux adhérents :

- ✓ Mercredi 18 septembre
- ✓ De 14 h à 17 h
- ✓ Suite des inscriptions le jeudi 19 septembre de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
- ✓ puis le vendredi 20 septembre de 14h à 16h

Diwallerien chapel Sant-Leonard vous informe

La chapelle sera ouverte en partenariat avec la ville lors de l'exposition des Estivales avec Ange Bruchec du **13 juillet au 18 Août.**
Pour des visites plus détaillées ou encore sur d'autres périodes que les estivales, vous pouvez prendre RV auprès de l'un des numéros suivants :
02 97 85 27 21 - 02 97 86 93 62 - 02 97 86 02 99
09 83 00 09 04 - 02 97 86 39 19 - 06 18 74 92 46
Une ou un « diwaller » se fera le plaisir de vous accueillir et vous présenter la chapelle et les petits monuments du quartier.

Les 18 Juillet et 08 Aout - Salle Ninoch



Lettre de l'OMVAP n°7
OMVAP : Association loi 1901
Siège social : Mairie, 1 rue des écoles – 56270 PLŒMEUR
Président : Jean-Yves RADIGOIS
Directrice de publication : Maïtha LOBJOIS
Imprimerie : IPNS
ISSN : 2263-8547